

Hangar de séchage et de stockage de plaquettes forestières à Villard-de-Lans, Parc naturel régional du Vercors (38)



Recouverte à 70% par la forêt, la Communauté de communes du Massif du Vercors a souhaité prendre appui sur cet atout en valorisant le bois comme combustible. Pour organiser sa production, elle a décidé d'aménager un hangar intercommunal de stockage et de séchage de plaquettes forestières à Villard-de-Lans, permettant de garantir un approvisionnement en bois pérenne et de qualité. Cette installation, mise en service en août 2006, contribue au développement de la filière bois sur le territoire et au soutien de l'économie locale. Un exemple à suivre...

« Nous avons souhaité mettre en place un véritable projet de développement local au service d'un territoire rural. L'objectif est double : produire propre et soutenir la filière bois et la création d'emplois. L'installation est un succès et nous prévoyons l'aménagement d'un nouveau hangar à Autrans. »

Julien Gourraud,
animateur de la charte
forestière de territoire

Le projet en bref

La forêt couvre les deux tiers de la Communauté de communes du massif du Vercors (7 communes). Afin de valoriser cette ressource, plusieurs bâtiments publics de la Communauté sont équipés de chaufferies collectives et de réseaux de chaleur alimentés par du bois déchiqueté provenant pour l'essentiel des forêts publiques et privées du massif du Vercors. Cela représente une consommation annuelle totale d'environ 15 000 mètres cubes apparents de plaquettes (MAP).

La création d'un lieu de stockage s'est imposée de façon à pouvoir centraliser la gestion et l'approvisionnement en combustible des communes et à terme des particuliers.

Les atouts du site

Le site de Fenat sur la commune de Villard-de-Lans présente un double intérêt :

- d'ores et déjà utilisé pour le stockage et le tri du bois, il appartient à la Communauté de communes ;
- situé à proximité de la plate-forme communautaire de gestion des ordures ménagères, il rend possible une mutualisation optimale des moyens (utilisation d'engins pour les deux installations notamment).





Caractéristiques techniques du hangar

- ▶ Surface du hangar : 450 m² pour une hauteur au faîtage de 11 mètres et une hauteur sous panne de 6 m.
- ▶ Structure : ossature bois assise sur un muret de béton. La charpente est entièrement réalisée en bois local.
- ▶ Capacité de séchage annuelle : environ 2 000 à 2 500 MAP

Fonctionnement

Le site de Fenat assure deux fonctions :

- ▶ le stockage en extérieur des grumes jusqu'à ce que leur taux d'humidité atteigne environ 35 %;
- ▶ le broyage et le stockage des plaquettes forestières sous couvert. Lorsque les plaquettes forestières atteignent 25 % d'humidité environ, elles peuvent être utilisées comme combustible de chauffage. Elles sont ensuite chargées dans une benne à destination des silos de chaufferies.

Gestion

L'exploitation du hangar de stockage a été confiée par la Communauté de communes à la coopérative forestière COFORET. Elle gère ainsi le broyage, le stockage et l'approvisionnement des chaufferies du territoire.

LE PLAN BOIS ÉNERGIE DE L'ADEME

Avec la structuration des approvisionnements en bois-énergie, l'aménagement par une intercommunalité d'un hangar de stockage de bois s'inscrit comme une des priorités majeures du Plan bois énergie 2007-2013 initié par l'ADEME et ses partenaires.

Le bénéfice environnement

Le bois est une ressource renouvelable.

- ▶ Sa combustion est neutre en termes de gaz à effet de serre.
- ▶ Les rejets de dioxyde de carbone engendrés par sa combustion sont naturellement absorbés par la croissance des arbres (lors de la photosynthèse, les feuilles captent le CO₂ de l'air). On parle du cycle du carbone.
- ▶ Les émissions polluantes du chauffage au bois sont directement liées à la qualité du combustible (humidité), au choix du matériel (rendement) et à son entretien.

L'atout économique

Cette installation contribue à développer et soutenir la filière bois du territoire à partir de ressources forestières locales.

Financement

- ▶ Investissement total pour le hangar de stockage : 325 000 € TTC
- ▶ Montant total des subventions : 210 500 € soit 65 %
 - ☐ ADEME : 59 200 € soit 18 %
 - ☐ Région Rhône-Alpes : 59 200 € soit 18 %
 - ☐ FEDER (Fonds européens) : 52 800 € soit 16 %
 - ☐ Conseil général de l'Isère : 39 800 € soit 12 %



Contact

Communauté de communes du massif du Vercors
135, avenue de la République
38250 Villard-de-Lans
Mél. : info@vercors.org
www.vercors.org

